

04.09.2012 - 09:00 Uhr

## Votation fédérale - Union des villes suisses: oui à l'encouragement de la musique, non à l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite»

Berne (ots) -

Le Comité de l'Union des villes suisses recommande d'accepter l'article constitutionnel sur la formation musicale soumis au vote le 23 septembre prochain. C'est ce qu'il a décidé lors de sa dernière séance. Il ne soutient en revanche pas l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite», dont il recommande le rejet.

L'Union des villes suisses soutient le nouvel article 67a de la Constitution fédérale, un des objets des votations fédérales du 23 septembre prochain, prévoyant l'encouragement de la formation musicale des jeunes. Qu'il ait lieu dans un cadre scolaire ou extra-scolaire, l'enseignement musical est pratiquement toujours l'affaire des communes et des villes, par exemple en tant que partenaires d'écoles de musique communales ou régionales. L'encouragement de la musique est, aux yeux des villes et des communes, un important objectif de l'éducation. De plus, le nouvel article constitutionnel tient compte des compétences cantonales.

Le Comité de l'Union des villes suisses rejette l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite», également soumise au vote le 23 septembre, avant tout pour des raisons de politique financière. Un sondage de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) montre qu'une mise en oeuvre de l'initiative impliquerait - calculée pour l'année 2009 - des pertes de recettes fiscales de quelque 500 millions de francs pour les cantons et les communes. De plus, selon l'Union des villes suisses, l'initiative entraînerait un changement de système incomplet et sélectif en ce qui concerne l'imposition de la valeur locative puisqu'il privilégie certains groupes de personnes.

Contact:

Renate Amstutz  
directrice de l'Union des villes suisses  
Tel.: +41/31/356'32'32

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100724170> abgerufen werden.